

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-trois mai à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Clisson, à la salle du Cercle Olivier de Clisson, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Xavier Bonnet, Maire.

Étaient présents :

M. Xavier Bonnet, M. Antoine Catananti, Mme Laurence Luneau, M. Jean-Michel Busson, M. Christian Peulvey, Mme Brigitte Remoué, M. Benoist Payen, Mme Véronique Jousset, M. Bernard Bellanger, Mme Michèle Braud, M. Jacques Sauvion, Mme Marie-Gabrielle Carré, M. Philippe Bretaudeau, M. Pascal Thuaud, Mme Dorothee Butruille, Mme Alexia Pirois, Mme Sonia Sanchez, M. Cyrille Paquereau, Mme Blandine Elain, Mme Françoise Clénet, M. Vincent Corbes, M. Laurent Ouvrard, M. Raphaël Romi, M. Olivier Jehanno, M. Richard Bellier.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient absents excusés :

Mme Catherine Cormerais (procuration à M. Antoine Catananti), M. Dominique Poilane, M. Nicolas Cousseau (procuration à M. Xavier Bonnet), M. Franck Nicolon (procuration à M. Vincent Corbes).

Le Président ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à la nomination d'un secrétaire.

Secrétaire de séance : M. Cyrille Paquereau

Assistaient également au titre des services : M. Nicolas Deput, Directeur Général des Services, Mme Agnès Bichon, Secrétariat Général.

Date de la convocation : 17 mai 2019

Présents :	25	Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes, le <u>22 Juin 2019</u>
Excusés :	4	
(3 pouvoirs)		
Absents :		Publiée et affichée, le <u>22 Juin 2019</u>
Votants :	28	
En exercice :	29	

Délibération n° 19.05.24

CADRE DE VIE ET ENVIRONNEMENT

VOIRIE

Voirie urbaine

- ♦ **Dénomination d'une impasse menant à la place Saint-Jacques**

Monsieur le Maire rappelle que,

Par courrier en date du 01 février 2019, Monsieur Georges Méneux, domicilié à l'Espinose, place Saint-Jacques, demande à ce que l'impasse reliant sa propriété et la place Saint-Jacques soit nommée « impasse du Docteur Charles Coubard », le fondateur de l'association « Le souvenir vendéen », qui a vécu 15 ans dans la maison de l'Espinose jusqu'à son décès en 1966, et a œuvré pour la sauvegarde de la mémoire des événements de 1793 à 1794.

Cette impasse est constituée de domaine public, ainsi que des parcelles cadastrées section AK n°1126 et section AK n°1127 propriétés de la Commune (conformément au plan ci-annexé).

Après avoir entendu le rapport de Madame Remoué, Adjointe déléguée ;

Le conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2121-29, par lequel le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la Commune ;

VU le Décret n° 94-1112 du 19 décembre 1994, imposant aux maires des Communes de plus de 2 000 habitants de notifier au Centre des impôts fonciers ou au Bureau du cadastre concerné la liste alphabétique des voies publiques et privées, et le numérotage des immeubles, ainsi que toutes les modifications qui s'y rattachent ;

VU le courrier de Monsieur Georges Méneux en date du 1^{er} février 2019 ;

VU l'avis favorable de la Commission mixte « Finances et Administration Générale » et « Cadre de vie, Travaux, Voirie, Réseaux et Bâtiments Communaux » en date du 16 mai 2019 ;

CONSIDERANT la nécessité de dénommer l'impasse reliant la propriété de Monsieur Meneux à la place Saint-Jacques ;

*Après en avoir délibéré,
à l'unanimité,*

DECIDE de dénommer l'impasse menant à la Place Saint-Jacques :

- Impasse du Docteur Charles Coubard

PRECISE que la présente Délibération sera notifiée aux différents Services concernés.

MANDATE Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces relatives à la présente Délibération.

DIT que la présente Délibération sera transmise auprès de Monsieur le Préfet de la Loire-Atlantique.

« Pour extrait conforme au registre »

*Pour ampliation et par délégation,
Nicolas Depeut
Directeur Général des Services*

Xavier Bonnet
Maire

